



# FRANÇAIS

Admission en 2<sup>e</sup> année  
Test écrit de français ; durée : 120 minutes

## Programme et textes à lire

*Le Roman de Tristan et Iseut*, Joseph Bédier (Gallimard, Folio plus classiques)

*Pierre et Jean*, Guy de Maupassant (Folio, classique)

## Forme de l'examen

La candidate/le candidat rédigera, au choix, une dissertation ou une explication de texte d'environ 600 mots (2 à 3 pages A4).

## Critères d'évaluation

La rédaction sera évaluée sur la base de trois critères :

Contenu :

- compréhension du sujet
- pertinence des arguments et de l'analyse
- pertinence des exemples

Structure :

- introduction, développement, conclusion
- progression logique et cohérente au sein des paragraphes et entre eux
- présentation des exemples (insertion correcte des citations)

Langue (orthographe, syntaxe, vocabulaire, ponctuation)



## Préparation à l'examen

Les candidats.es doivent connaître la méthodologie des deux exercices proposés (dissertation, explication de texte) et avoir élaboré un index thématique (thèmes principaux et indication des numéros de pages où se trouvent les idées et les citations) sur les œuvres au programme.

Il est recommandé aux candidats.es de réviser, entre autres, les notions suivantes:

- genres littéraires principaux
- courants littéraires associés aux œuvres au programme
- narration : schéma narratif, statut du narrateur, focalisation, temporalité...
- procédés lexicaux : champ lexical, dénotation, connotation...
- procédés grammaticaux : fonctions et classes grammaticales, modes et temps verbaux, valeur des temps...
- procédés syntaxiques : types et formes de phrases...
- procédés de ponctuation
- procédés stylistiques : principales figures de style
- tonalités : épique, dramatique, comique...
- paroles rapportées : discours direct, discours indirect, discours indirect libre

## Matériel autorisé

Exemplaires personnels des ouvrages étudiés, raisonnablement annotés, ce qui signifie que les annotations ne comportent pas de phrase complète.

Dictionnaire de langue, avec les noms propres, fourni par le collège